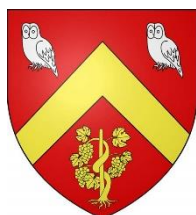


FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

Publié le 12 mai 2026

## Délibération du CCAS du 6 mai 2026

### Nombre de Conseillers

En exercice : 9  
Présents : 7  
Pouvoir : 1  
Votants : 8

Date de Convocation du CCAS :  
23 avril 2026

Présents : Diogène BATALLA, Isabelle BLANCHIER, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Jean-Michel GOLFIER, Caroline MIRANDA, Isabelle VERCHERE et Sophie VERCHERE.

Excusée : Carine GRANDJEAN (pouvoir donné à Caroline MIRANDA).

L'an deux mil vingt-six, le six mai à dix-neuf heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Fleurieux-sur-l'Arbresle se sont réunis en mairie, après convocation légale.

### 2026-04 Délibération relative à l'approbation du Compte Financier Unique 2025

Rapporteur : Aymeric GIRARDON

Aymeric GIRARDON président du CCAS présente le compte financier unique 2025 du budget du CCAS de la commune dressé par le Centre des Finances Publiques de Tarare.

Carine GRANDJEAN précise que le youpitrallala a retenu le spectacle d'Allan, qui est devenu aveugle à la suite d'un accident.

19h55 : Départ de Carine GRANDJEAN.

08601 - CCAS - FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE

Exercice 2025

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES						I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés						B2
	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N	
I - Budget principal						
Investissement						
Fonctionnement	9 136,58		-7 607,34		1 529,24	
<b>TOTAL I</b>	<b>9 136,58</b>		<b>-7 607,34</b>		<b>1 529,24</b>	
II - Budgets des services à caractère administratif						
<b>TOTAL II</b>						
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial						
<b>TOTAL III</b>						
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>9 136,58</b>		<b>-7 607,34</b>		<b>1 529,24</b>	

Aymeric GIRARDON se retire de la séance à 20h15.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU le document dressé par le centre de finances publiques de Tarare,

**Après en avoir délibéré, les membres du conseil d'administration du CCAS décident à l'unanimité :**

- **D'APPROUVER** le compte financier unique 2025 du budget du CCAS de la commune établi par le Centre des Finances Publiques de Tarare tel que présenté.

La Vice-Présidente du CCAS  
Caroline MIRANDA



La secrétaire de séance,  
Sophie VERCHERE

